

**Etaient Présents** : Gérard BONNIN, Bernard FAVRELIERE, Michel GUILLOTEAU, Bertrand BORRA, Jean LACHAUME, Joël WIMART(S), Louis-Marie GREGOIRE(S) Jacques BENOIT, Michèle ARNAULT, Jean GIRET, Michel DUCLOU, Michel BREBION, Jean-Luc DUGAS, Charles POIRIER, Marie-Laurence LUMINEAU, Robert GIRAULT, Michel CORNUAULT, Bernard AUMOND, Gilles ONILLON, Gilles RAMPILLON, Claude FERJOU, Jean-Paul GODET, Anthony GRELLIER(S), Bernard MENARD, Serge MAROLLEAU, Christelle CHIRON(S), Jean-Pierre BRUNET, Christelle POISSON, Pascal PILOTEAU et M. BLANQUET(P)

**Etaient excusés** : Mmes Monique BENOIST, Sylvie ENON, Martine CHARGE, RABILLOUD Hélène, MM. Ariel FABIEN, Patrice CHESSE, Jean Noël HAY, Michel JOUTEAU, Jean-Michel BODIN, Jacques BITAUD, Jean-Luc ROY,

**Secrétaire de Séance** : Bertrand BORRA

**Etaient absents** : MM JOUBERT et M. TAUDIERE

Après avoir constaté le quorum, Monsieur le Président ouvre la séance à 19H45 et nomme M. Bertrand BORRA secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 4 février 2009 est approuvé à l'unanimité des présents.

Monsieur le Président informe des décisions prises par le bureau en vertu des délégations accordées par le conseil, à savoir :

**Bureau de février 2009 :**

1. construction d'un atelier artisanal à Argenton l'Eglise
2. choix du prestataire pour l'étude stratégique et financière : Vincent Aubelle Consultants

**Bureau du 26 mars 2009 :**

1. animation du Document d'Objectif Natura 2000 : candidature de la CCA et candidature de M Ferjou en tant que Président du Comité de Pilotage
2. réseau intercommunal des bibliothèques : décision quant au nombre de sites à prévoir pour le réseau

Monsieur le Président propose d'ajouter un additif à l'ordre du jour :

- Réseau intercommunal de bibliothèques : validation des avant-projets définitifs et autorisation au Président de déposer les demandes de permis de construire sur les nouveaux projets et de lancer les procédures de consultation.

Les membres du conseil acceptent cet additif.

**1 – Comptes de gestion**

Madame la Trésorière a élaboré les comptes de gestion des différents budgets, budget général et budgets annexes.

Après vérification, nos comptes sont en accord avec les comptes de gestion présentés.

Monsieur le Président, propose aux membres, l'approbation des comptes de gestion des budgets :

- Budget général
- Budget ZEI Bois Roux
- Budget ZEI St Maurice
- Budget ZEI La Nouette
- Budget Piscine
- Budget Karting
- Budget rivière/CRE 1
- Budget bibliothèque
- Budget MARPA
- Budget Location Immobilière et Commerciale
- Budget fermes relais

*Les membres du conseil ont approuvé à l'unanimité les comptes de gestion des budgets présentés.*

**2 – Création d'un budget contrat rivières n° 2**

Monsieur le Président propose la création d'un nouveau budget CRE pour le 2<sup>ème</sup> contrat rivière qui débutera en 2009, avant la présentation des comptes administratifs et budgets primitifs, ce afin de permettre de présenter ceux-ci dans un document unique. Ce budget serait créé avec une section fonctionnement et une section investissement pour les travaux.

*La création du budget CRE est approuvée à l'unanimité par les membres du conseil*

**3 Approbation des comptes administratifs / affectation des résultats / budgets primitifs**

- a. le conseil doit voter, pour chacun des budgets annexes et pour le budget général, l'approbation du compte administratif 2008, la constatation des résultats 2008 et leur affectation, puis le budget primitif.
- b. les services ont élaboré des tableaux de calculs qui présentent les chiffres des comptes administratifs et des budgets primitifs ; ces chiffres reprennent les propositions issues du travail des commissions, analysées, éventuellement modifiées, puis validées par l'ensemble des vice-présidents réunis en commission de finances
- c. Gaëlle BERNAUD, a expliqué sommairement le fonctionnement des tableaux qui ont été remis aux membres du conseil.
- d. Présentation, par Monsieur le Président, des chiffres budget par budget, en terminant par le budget général (ci-joint synthèse des budgets présentés)
- e. Monsieur le Président est sorti de la salle après avoir demandé au vice président M. Ferjou de présider la séance pour le vote des comptes administratifs
- f. Mise au vote des CA
- g. M Girault est entré de nouveau dans la salle et a mis au vote les constatations et affectations de résultats, les BP 2009, ainsi que les subventions, contributions et participations présentées dans le cadre du budget général et détaillées dans le document intitulé « Dépenses de fonctionnement Détails ».

*Les membres du conseil approuvent à l'unanimité les comptes administratifs, les affectation des résultats et les budgets primitifs*

#### **4 et 5 – Fiscalité et taxe d'enlèvement des ordures ménagères**

Monsieur le Président propose aux membres du conseil de voter les taux de Taxe Professionnelle Unique ainsi que le taux 2009 de Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères, comme suit :

**Taxe Professionnelle Unique** : taux inchangé au regard de 2008, soit 10,24 %

**Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères** : en fonction du produit attendu par le Syndicat de Pays, les taux proposés seraient les suivants :

- Zone 1 : 13,84 %
- Zone 2 : 12,60 %
- Zone 3 : 11,63 %
- Zone 4 : 12,04 %

*Les membres du conseil approuvent à l'unanimité les taux des taxes présentés*

#### **6 – Contributions aux organismes de regroupement, subventions, adhésions et concours divers**

Monsieur le Président, dans le cadre des propositions 2009 pour le budget général, a présenté les propositions à inscrire aux comptes 6281 ; 6554 et 657362, 65 742 (voir document page suivante)

Il est demandé aux membres du conseil de confirmer l'octroi de ces contributions, subventions et concours divers.

*Les membres du conseil valident à l'unanimité l'octroi des contributions, subventions et concours divers*

<b>6281</b>	<b>Concours divers</b>	-	-	-	-	<b>25 440,00 €</b>	<b>19 159,76 €</b>	<b>60 900,00 €</b>
	<b>économie</b>							
	Mission Locale		Thouars			12 650,00 €	7 693,22 €	7 000,00 €
	Mission Locale		Bressuire					7 000,00 €
	Comité Bassin Emploi ( forum )					300,00 €	300,00 €	300,00 €
	Bourse Tremplin emploi							20 700,00 €
	ORAC							10 200,00 €
	Maison Emploi Thouars					2 750,00 €	4 757,34 €	5 500,00 €
	Pays Thouarsais Initiatives		TPE	(sur 3 ans : 1520 par an)		3 040,00 €		3 040,00 €
	<b>administration générale</b>							
	ADM					160,00 €	166,00 €	180,00 €
	ADCF					1 020,00 €	1 012,20 €	1 020,00 €
	Bialpolaska					150,00 €	150,00 €	150,00 €
	Divers					- €	20,00 €	140,00 €
	Collines F.M					5 070,00 €	5 061,00 €	5 070,00 €
	<b>cadre de vie / habitat</b>							
	CAUE		Habitat			300,00 €		600,00 €
<b>6554</b>	<b>Contributions Organismes Regroupement</b>	-	-	-	-	<b>763 271,00 €</b>	<b>763 734,97 €</b>	<b>809 431,00 €</b>
	Syndicat Vallée du Thouet					4 000,00 €	4 466,00 €	4 500,00 €
	Participation Pays Thouarsais		Office	Tourisme		35 427,00 €	35 427,00 €	36 136,00 €
	Participation Pays Thouarsais			Classe Découverte		8 402,00 €	8 401,26 €	8 825,00 €
	Participation Pays Thouarsais			Part. budget		98 285,00 €	98 284,62 €	103 200,00 €
	Contribution Préventeur							2 435,00 €
	Participation Pays Thouarsais			Déchets ménagers		617 157,00 €	617 156,09 €	654 335,00 €
<b>65742</b>	<b>Subventions</b>	-	-	-	-	<b>9 650,00 €</b>	<b>7 200,00 €</b>	<b>9 700,00 €</b>
	<b>économie</b>							
	ICARE					1 500,00 €	1 500,00 €	2 000,00 €
	Cte Bassin Emploi T.					1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
	Cte Bassin Emploi B.					1 500,00 €		1 500,00 €
	<b>cadre de vie / habitat</b>							
	ADIL		Habitat			1 050,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €
	FSL		Habitat			1 600,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €
	<b>administration générale</b>							
	Ass. Le Relais					1 000,00 €		500,00 €
	Intermède					1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
	Accueil Urgences					500,00 €	500,00 €	500,00 €
<b>657362</b>	<b>Subventions aux organismes publics</b>	-	-	-	-	-	-	<b>200 000,00 €</b>
	CIAS							200 000,00 €

## **7 – Tarifs piscine saison 2009**

Monsieur le Président présente aux membres du conseil les propositions de tarifs 2009 pour la piscine. En raison de l'augmentation faite l'an passé, ces tarifs sont proposés inchangés. Il est également à noter que le conseil ne fixe plus les tarifs des leçons de natation, du créneau « peur de l'eau » et du « club loisirs ».

Ceux-ci continueront d'être proposés à la piscine de la Communauté de Communes, mais sans passer par une validation des tarifs en conseil puisque ces leçons ou cours sont encaissés directement par le maître nageur.

En raison de l'augmentation validée pour l'année 2008, il est proposé au Conseil Communautaire de maintenir les tarifs de l'année précédente pour cette saison en ce qui concerne les catégories existantes.

Aussi il est proposé que :

Le Conseil Communautaire,

**DECIDE** que les tarifs pour la saison 2009 sont fixés comme suit :

a)	enfant de moins de 16 ans, le ticket	1,50 €
b)	adulte, le ticket	2,50 €
c)	11 bains, enfant de moins de 16 ans	15,00 €
d)	11 bains, adulte	25,00 €
e)	groupes, centres aérés	1,20 €
f)	nocturne (enfants et adultes)	3,20 €
g)	location transat	1,50 €
h)	campings communes (enfants)	1,10 €
i)	campings communes (adultes)	2,10 €

**AUTORISE** le Président à engager les démarches nécessaires.

*Les membres du conseil valident à l'unanimité les tarifs piscine pour la saison 2009*

## **8 – Cadence d'amortissement – ouvrages de bibliothèque**

Monsieur le Président propose de fixer une cadence d'amortissement des ouvrages constituant le fonds de collection du réseau intercommunal de bibliothèques, conformément à l'instruction M 14 :

3 ans.

*Les membres du conseil valident à l'unanimité les tarifs piscine pour la saison 2009*

## **9 – Suppression de la régie d'avances pour menues dépenses**

Suite au contrôle par la trésorerie de la régie d'avances existante à la Communauté de Communes pour des frais postaux, et en raison de sa non utilisation, le Président propose la fermeture de celle-ci.

*Les membres du conseil valident à l'unanimité la suppression de la régie d'avance*

## ADMINISTRATION GENERALE

### PISCINE

#### **1 – Période et horaires d'ouverture de la piscine – saison 2009**

Comme chaque année, il est nécessaire de déterminer les modalités d'organisation de la piscine intercommunale pour la saison 2009.

Il est donc proposé que :

Le Conseil Communautaire,

#### **DECIDE**

D'adopter pour cette année, les périodes et les horaires d'ouverture suivants

##### Ouverture aux Scolaires

Du 18 mai au 30 juin et du 2 septembre au 13 septembre 2009 pendant la semaine.

##### Ouverture au public

A partir du 3 Juin au 30 Juin et du 2 au 13 Septembre 2009 : le mercredi, le samedi et le dimanche de 15h30 à 18h30

Du 1<sup>er</sup> juillet au 30 août 2009

Ouverture pendant la semaine de 14h45 à 19h00 sauf le lundi.

Ouverture le Week-end, 10h00 à 12h00 et de 14h45 à 19h00.

**AUTORISE** le Président à procéder aux démarches nécessaires à leur application.

*Les membres du conseil valident à l'unanimité la période et les horaires d'ouverture de la piscine pour la saison 2009*

#### **2 – Personnel – saison 2009**

L'ouverture au public de la piscine intercommunale durant la saison d'été nécessite le recrutement de personnel saisonnier :

- Pour l'entretien de la piscine ainsi que les permanences d'ouverture :

3 agents d'entretien, rémunérés sur la base de l'échelle 1 d'agent d'entretien, filière technique, pour ¾ temps sur chaque poste (2 caissières avec entretien et 1 agent technique)

- Pour la surveillance du bassin :

2 maîtres nageurs titulaires -pour l'un d'entre eux au moins- du BEESAN ou BNSSA, en contrat à durée déterminée, sur la base d'une rémunération correspondant à l'échelle d'éducateur APS 2<sup>ème</sup> classe.

Aussi, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'ouvrir :

- Pour la période du 18 mai au 13 septembre 2009 : 1 poste d'agent d'entretien à ¾ temps
- Pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 août 2009 : 2 postes d'agent d'entretien à ¾ temps
- Pour la période du 18 mai au 13 septembre 2009 : 1 poste de maître nageur à temps complet
- Pour la période du 03 juin au 30 août : 1 poste de maître nageur à ¾ temps

Et de recruter les agents en conséquence.

*Les membres du conseil valident à l'unanimité les tarifs piscine pour la saison 2009*

## ECONOMIE

#### **1 - Aide directe - Création e mploi société Caillon**

L'entreprise Serge Caillon Transports est située sur la ZEI du Bois Roux. Son activité principale est le transport routier de marchandises. L'entreprise emploie 45 et 25 personnes réparties sur 2 sociétés (Serge Caillon transports et TCL).

En décembre 2008 l'entreprise a présenté son projet de développement à la CdC. Pour rappel, il s'agit de la création d'un service de formation interne. Ce service formera et sensibilisera les conducteurs de poids lourds à la diminution des émissions polluantes et la réduction de la consommation de gasoil.

Pour cela l'entreprise investit : 600.000 € en renouvellement de matériel tracteur, 15.000 € en équipement GPS, 78.000 € pour la création d'une salle de formation équipée et 5.000 € en logiciels et formation du formateur. Ainsi le recrutement d'un cadre formateur est prévu dans l'entreprise.

Au titre du recrutement du cadre formateur en CDI et à temps plein, la CdC a accordé une aide directe pour la création d'emploi d'un montant de 1.500 € sous réserve de présentation de justificatifs de la création d'emploi en CDI et à temps plein.

La société Caillon envisage également le recrutement de 10 chauffeurs en contrat à durée indéterminée et à temps plein. A ce titre, l'entreprise est éligible à l'aide directe mise en place par la CdC de l'Argentonnois pour la création d'emploi.

La commission économie a étudié cette demande.

Il est proposé au Conseil Communautaire de

**DECIDER** d'accorder une aide directe pour l'emploi créé par l'entreprise dans les conditions prévues au règlement d'aides directes définies par la Communauté de Communes de l'Argentonnois

**DETERMINER** que le montant de l'aide accordée pour la création d'emploi est de 1 500 € par emploi CDI à temps plein créé soit 15 000 € pour 10 chauffeurs sous réserve de présentation des pièces justificatives.

*Les membres du conseil valident à l'unanimité les tarifs piscine pour la saison 2009*

## **2 - Bail location bâtiment Monneau Confection**

### Rappel de l'historique :

Suite au redressement judiciaire de la société de confection Monneau à Saint Aubin du Plain, 13 des 35 salariées ont étudié un plan de reprise sous forme de SCOP. Ainsi, par jugement du tribunal de grande instance de Bressuire un plan de cession de la SARL Monneau a été arrêté au profit de la société SARL Monneau Confection SCOP avec prise d'effet au 20 juin 2007.

Or les locaux dans lesquels l'activité était exercée appartenaient à la CdC. En effet, en 2004 face aux difficultés rencontrées par la société Monneau, la CdC avait acquis le bâtiment pour ensuite le rétrocéder sous forme de crédit bail à ladite entreprise.

Dans le plan de cession de l'activité ce crédit bail n'a pas été repris. Ainsi il a été conclu avec la SCOP une convention d'occupation précaire du local d'une durée de 23 mois avec un loyer mensuel de 200 € HT les 12 premiers mois puis un loyer mensuel de 260 € HT les 11 derniers mois. Cette convention expirera le 20 mai 2009. Après un entretien avec les représentantes de l'entreprise en février dernier, l'élément de précarité qui justifiait ce contrat ne semble plus être à l'ordre du jour.

Ainsi plusieurs situations sont envisageables : soit l'entreprise quitte les lieux, soit l'entreprise reste en possession des lieux et le bail est alors automatiquement requalifié en bail commercial ou en bail précaire, si toutefois le locataire refusait expressément le statut de bail commercial.

Les représentantes de la SCOP acceptent la requalification du bail précaire en bail commercial.

Depuis la prise en location plusieurs travaux de remise en état ont été réalisés :

### **Année 2007**

* Remise en état sol et mur des bureaux, CdC	2 209 €HT	2 427 €TTC
* Démoussage toiture et remplacement translucide, MG Couverture	808 €HT	966 €TTC
* Main d'œuvre CdC, 96 heures		1 528 €TTC

### **Année 2008**

* Remise en état murs et plafonds de la cantine et des sanitaires	600 €HT	718 €TTC
* Remplacement d'un radiateur, CdC	580 €HT	694 €TTC
* Changement de la chaudière, TCP	6 142 €HT	7 346 €TTC
* Réparation couverture	264 €HT	316 €TTC

* Main d'œuvre CdC, 64 heures		1 019 €TTC
<b>Année 2009 - Prévisionnel</b>		
* Remise en état des vestiaires et sanitaires	800 €HT	957 €TTC
* Changement des translucides intérieures	600 €HT	718 €TTC
* Remplacement de la casquette de l'entrée	2 000 €HT	2 392 €TTC
* Main d'œuvre CdC, 96heures		1 528 €TTC
<b>Total des travaux</b>	<b>13 823 €HT</b>	
<b>Total Main d'œuvre</b>		<b>4 705 €TTC</b>

La commission propose de calculer un amortissement de ces travaux sur 15 ans et de l'intégrer au coût HT du loyer soit  $((13\,823 + 4\,705)/15)/12 = 103$  €HT. Ainsi la commission propose de réévaluer le loyer mensuel de 100 €HT.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de

**DECIDER** de requalifier la convention d'occupation précaire du bail en bail commercial dès lors que la durée de la convention sera expirée,

**DECIDER** de réévaluer le loyer mensuel de 100 €HT soit un nouveau montant mensuel de 360 €HT

**AUTORISER** Le président à procéder à toutes les démarches et dépenses nécessaires à l'exécution de cette décision.

*Les membres du conseil valident à l'unanimité la convention et la réévaluation du loyer pour les établissements MONNEAU*

## CULTURE

### 1. Réseau intercommunal des bibliothèques et validation des avant-projets définitifs

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil l'évolution du projet de réseau intercommunal des bibliothèques.

Celui-ci a été initié en 2007 avec une prévision de 4 sites (Argenton les Vallées, Argenton l'Eglise, Bouillé Loretz et Cersay) et le recrutement de 2 agents, pour parvenir à une équipe de 3 agents à temps plein travaillant en collaboration avec les bénévoles. A l'époque, le projet avait été étudié essentiellement sur le volet investissement, la part de fonctionnement devant être approfondie dans un second temps.

A l'Automne 2008, l'agent recruté pour mettre en place le réseau a engagé cette étude approfondie du fonctionnement. Une des conclusions de cette étude a montré que pour mettre en œuvre le projet tel que projeté (4 sites et des animations de qualité pour tout le territoire) il serait nécessaire d'avoir une équipe de 4 agents.

Parallèlement, en ce début de mandat électoral, la nouvelle équipe a souhaité lancer une étude financière afin de connaître les marges de manœuvre de la Communauté de Communes et de prendre ensuite les décisions politiques sur les projets en connaissant les implications de celles-ci, dans un contexte financier général un peu difficile (au niveau national, concernant notamment les dotations).

Ainsi, les membres du bureau réunis le 26 mars dernier ont décidé de revenir sur la réflexion. La question essentielle a alors été la suivante : quelle est la priorité de la Communauté de Communes dans le cadre de ce projet ? La réponse a été l'animation du territoire avec des sites utilisés le plus possible et du personnel disponible pour monter cette animation ; ceci avec, en outre, la contrainte d'origine : avoir une équipe de professionnels limitée à 3 agents temps plein.

En conclusion de ce raisonnement, il a donc été décidé de descendre le nombre de sites de 4 à 3, afin de conserver une marge de manœuvre, en terme de personnel, suffisante pour faire vivre au mieux les sites et animer le territoire.

Le choix des sites conservés s'est porté sur Argenton les Vallées et Bouillé Loretz, car ces deux sites sont déjà opérationnels, et sur Argenton l'Eglise où le potentiel en terme de public est plus important qu'à Cersay.

Monsieur le Maire de Cersay, nous a fait part du fait que cette décision était fort ennuyeuse au regard, notamment, des annonces déjà faites auprès des élus de sa commune. La Communauté de Communes, en la personne de son Président et du Vice-président chargé des actions culturelles, s'est alors déplacée à Cersay pour expliquer la décision au Conseil Municipal.

Monsieur le Président indique également que la question s'est posée en bureau de ne retenir que 2 sites pour « faire plus d'économies ». Cependant, au terme d'un vote, les élus du bureau ont retenu la solution de 3 sites.

Monsieur le président demande donc au conseil de valider les 3 avant projets définitifs tels que présentés ci-dessous, ce afin de pouvoir enclencher la phase opérationnelle du projet. Il précise que si des éléments nouveaux intervenaient, les choses pourraient être de nouveau discutées.

Les avant-projets définitifs (APD) ont été élaborés par le Cabinet d'Architecte Luc Cogny pour les bâtiments concernés. Ces projets ont été élaborés fin 2008 et début 2009 ; ils n'ont pas été alors présentés au conseil du fait de la discussion en cours sur le fond du projet (cf ci-dessus).

Les avant-projets définitifs reprennent les éléments essentiels des bâtiments tels que présentés dans les avant-projets sommaires (APS) validés par le conseil en octobre 2008 pour Bouillé Loretz et en juin 2008 pour Argenton l'Eglise et Argenton les Vallées ; quelques modifications ont du être apportées du fait de contraintes techniques liées notamment à la qualité des sols :

- Argenton l'Eglise : restructuration du bâtiment ancien, surface hors œuvre nette de 111 m<sup>2</sup>
  - 147 250 €ht, options comprises (estimation APS : 116 000 €ht)
  - Argenton les Vallées : restructuration du bâtiment ancien, surface hors œuvre nette de 456 m<sup>2</sup>
  - Estimation stade APD : 638 500 €ht, options comprises (estimation APS : 610 000 €ht)
  - Bouillé Loretz : adaptation légère et extension bâtiment existant, surface hors œuvre nette de 200 m<sup>2</sup>
- Estimation stade APD : 204 250 €ht, options comprises (estimation APS : 169 800 €ht)

Monsieur le Président invite les membres du conseil à s'exprimer sur le sujet.

M Dugas déplore le fait qu'il ait fallu deux ans pour s'apercevoir de la non faisabilité du projet avec quatre sites et trois équivalents temps plein. Cependant, il comprend que la solution présentée soit la meilleure compte tenu du contexte général.

Mme Lumineau- Volerit estime quant à elle que si la Communauté de Communes doit engager une réflexion pour miniser les coûts du projet, pourquoi le choix ne se porte-t-il pas sur un projet à deux sites uniquement ? Elle indique en outre que les économies réalisées pourraient permettre de financer le transport des enfants des écoles vers les bibliothèques, et que l'animation de qualité sur chaque site et sur le réseau doit être une priorité.

Monsieur Bonnin exprime son souhait de ne pas voir le projet « tomber à l'eau » alors qu'il est travaillé depuis longtemps, et partagé par tous. Il ajoute que l'animation du territoire par la lecture publique a toujours été au cœur du projet.

Monsieur le Président met donc au vote, à bulletin secret, la question suivante :

Etes-vous d'accord pour valider les trois avant-projets définitifs pour Argenton les Vallées, Bouillé Loretz et Argenton l'Eglise ?

Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

**VALIDE** les avant-projets définitifs pour les trois sites, avec 24 voix pour, trois contre et 4 votes blancs  
**AUTORISE** le Président à déposer les demandes de permis de construire afférentes et engager les procédures de consultation pour les travaux.

*Les membres du conseil valident par vote les avants projets pour 3 sites*

## **2. Convention d'animation du territoire avec l'association Cant'Amüs**

L'association Cant'Amüs intervient régulièrement sur le territoire Argentonnois afin de proposer des actions culturelles. Un projet d'animation du territoire, en partenariat avec la Communauté de Communes, a donc vu le jour. Ce projet consiste en l'animation, par la Chorale Cant'Amüs, de plusieurs sites sur le territoire argentonnois. Ainsi pour l'année 2009, l'association propose :

- d'animer une balade chantée, le dernier dimanche de juin, qui permettra de découvrir et de mettre en valeur des sites naturels et bâtis de l'Argentonnois et notamment la Vallée de l'Argenton.
- de s'associer à des manifestations ou fêtes locales et de participer à leur animation en proposant :
- une animation chantée qui accompagnera le circuit proposé par la communauté de communes de l'Argentonnois, afin de faire découvrir au public les différents lieux d'exposition du Festival des Arts en Terre d'Audace, les 16 et 17 mai 2009
- une animation chantée de différents sites éclairés dans le cadre des Journées du Patrimoine, le samedi 19 septembre.

Le coût de la prestation d'animation s'élève à 1 000 € pour l'année 2009.

Une convention pourrait définir la participation des deux partenaires dans ce projet d'animation culturelle du territoire, le montage de ces opérations devant se faire en partenariat avec la Communauté de Communes et ses techniciens.

Il est proposé au Conseil Communautaire de :

**VALIDER** ce projet d'animation et le coût de prestation de 1000 €

**AUTORISER** le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour la signature d'une convention et la mise en place du projet, ainsi que toutes dépenses afférentes.

*Les membres du conseil valident à l'unanimité le principe d'une convention d'animation avec la Chorale Cant'Amus avec une prise en charge de la CCA à hauteur de 1 000 €*

## **3. Prestation d'animation avec le Service Ville d'Art et d'Histoire de Thouars dans le cadre de l'opération « Adoptez son patrimoine » à Argenton les Vallées**

Dans le cadre de la Convention de développement culturel signée par la Communauté de Communes avec la DRAC, le Pays Thouarsais et les Communautés de Communes du St Varentais et du Thouarsais, la Commune d'Argenton les Vallées participe cette année au projet « Adoptez son Patrimoine ». Le projet comporte plusieurs volets :

- mise en place d'une exposition en mars et septembre 2009, sur les activités d'Argenton les Vallées d'hier à aujourd'hui,
- création d'un dépliant comprenant un circuit découverte de la commune,
- programme d'animation sur le territoire avec intervention à deux voix des guides bénévoles de l'Argentonnois et des guides conférenciers de Thouars.

Il est proposé que la Communauté de Communes participe à la mise en place de ce projet, par l'apport d'une aide financière de 1000€ sur la réalisation de brochures pour le circuit découverte qui s'adressera à l'ensemble des habitants de l'Argentonnois, dont le public scolaire.

Il est proposé au Conseil Communautaire de

**VALIDER** ce projet et le coût de prestation de 1000 €

**AUTORISER** le Président à faire toutes les démarches nécessaires pour la réalisation de ce projet et la signature d'une convention.

*Les membres du conseil valident à l'unanimité le principe d'une convention avec le Service Ville d'Art et d'Histoire de Thouars aec une prise en charge par la CCA à hauteur de 1 000 €*

#### **4. Demande de subventions pour le projet GAP : animation en bibliothèque**

Dans le cadre de la Convention de développement culturel et des Groupes d'Appui au Projet (GAP) de la Bibliothèque Départementale, un projet d'animation de la bibliothèque autour de l'œuvre de Rimbaud a été mis en place. Ce projet a permis la découverte ou redécouverte, par le tout public ainsi que les 3 collèges du territoire, des œuvres de Rimbaud, grâce aux lectures proposées par la Cie Métro Mouvance.

Il est proposé au Conseil Communautaire de :

**AUTORISER** le Président à solliciter des subventions de l'Etat, de la Région, du Département, du Syndicat Mixte du Pays Thouarsais et de tout autre partenaire financier (public ou privé) afin de soutenir la Communauté de Communes dans la mise en œuvre de l'animation autour de l'œuvre de Rimbaud.

*Les membres du conseil autorisent à l'unanimité les demandes de subventions pour l'animation « Rimbaud ».*

### **POUR INFORMATION**

#### **1 – JATA**

Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes organise le Festival des Arts en Terre d'Audace. Il se déroulera cette année les 16 et 17 mai 2009 à Argenton Les Vallées.

Mixte :

Après St Aubin du Plain en 2006, Massais en 2007, Bouillé St Paul en 2008...Argenton les Vallées accueille cette année le **Festival itinérant des Arts en Terre d'Audace** qui se déroulera les **16 et 17 mai prochain**.

Venez profiter de ce grand week-end artistique qui réunit artistes amateurs et professionnels des régions Poitou-Charentes et Pays de la Loire. Des animations variées seront présentées au public :

- Concours de peinture dans les rues de la commune,
- Expositions aux tonalités variées (sculptures, peintures) dans des lieux insolites, détournés de leurs usages.....
- Temps jeune public dès 14h le samedi, rendez-vous place de la Mairie !
- Animations contes, didjeridoo, lectures en extérieur, balades narrées, chantées et sur l'eau avec les associations la Colporteuse, les 3A, Cant'Amüs et Détours dans l'eau, ainsi que la bibliothèque intercommunale de l'Argentonnois.
- Spectacles de rue :
  - . Cie News Orléans Society, par 4 musiciens aux sensibilités du blues, l'énergie des fanfares, et le swing, samedi à 19h
  - . Cie Les Krilati, «Fando comme Lis » histoire de séduction et d'amour naissant, dans un langage qui est celui de la prouesse technique et physique, du plaisir, de la tendresse, la poésie et la joie de vivre, dans un atmosphère de cinéma muet, dimanche à 16h30.

Artistes exposants : Mireille BAILLOT (peintre), Carol CENEDESE (sculpteur), Pierre de CHEVILLY (peintre), Gérard CLISSON (peintre et sculpteur), Jean-Pierre DEFOIS (sculpteur), Jean Luc

DUMONT(sculpteur), Pascal HANNOSET(peintre), Jocelyn HUMEAU (sculpteur), Tessa KOPPE (peintre et sculpteur), Sébastien LEVIGNE(peintre), Claudine MINGOT(peintre), François PILLET(peintre), Timothy Stotz (peintre).

Visite de l'exposition de Bruno PETREMANN « Habiter » avec le service d'art plastique de Thouars.

Inscription sur place possible pour le concours de peinture !

Visite du patrimoine de la commune possible en téléchargeant gratuitement sur le site de l'Office de Tourisme du Pays Thouarsais les visites audio guidées.

Programme complet disponible à la Communauté de Communes ou en Mairie. Contact : 05 49 65 92 07

Soutien de la Région Poitou-Charentes, du département des Deux-Sèvres, du Pays Thouarsais, de commerçants d'Argenton Les Vallées.

Festival organisé par la Communauté de Communes en partenariat avec les associations du territoire.

Pour l'organisation de ce rendez-vous artistique nous avons besoin de l'aide de bénévoles du territoire. Cette aide peut prendre des formes diverses : aide à l'installation, permanence de lieux d'expositions, intendance... Une réunion aura lieu le jeudi 16 avril à 18h à la mairie d'Argenton les Vallées afin de préparer cette manifestation.

## **2 – DATES DE REUNIONS :**

- bureau et conseil le 12/05 à 18h puis 20h30 à Genneton
- bureau le 17/06 à 18h

M. le Président conclut en remerciant les membres du conseil et clôt la séance à 22H50.